



Garantie décennale et liquidation judiciaire

Par **ludoD**, le **09/06/2010** à **14:40**

Bonjour

Suite a une extension d'un pavillon, je constate d'énormes malfaçons.

Le contrat a été signé avec une entreprise principal X, qui a sous traité avec l'entreprise Y. Le contrat de fin de chantier a été signé... La société X n'existe plus et je n'ai pas son assureur... impossible de rentrer en contact avec celle ci.

Comment puis faire jouer la garantie décennale de l'entreprise X ?

Puis faire jouer les assureurs du sous traitant Y ? (je connais son assureur)

ou bien dois je faire appel à mes frais à un expert pour qu'il prenne le dossier en charge ?
qu'en pensez vous ?

Merci de vos réponses car je ne sais plus quoi faire ...

Ludo